

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
des ports départementaux de l'Ile-aux-Moines
et de Port-Blanc à Baden**

SEAFEL2022-10

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU l'arrêté du 31 août 2018, modifié les 9 octobre 2020 et 17 septembre 2021, portant nomination des membres du conseil portuaire des ports départementaux de l'Ile-aux-Moines et de Port-Blanc à Baden,
- VU les désignations opérées par le conseil d'administration de la Compagnie des Ports du Morbihan,
- CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,
- SUR la proposition de la direction générale des services,

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaire : Mme PELERIN Nadine, maire adjointe à la ville de Vannes, administratrice de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant -
18 rue Alain Gerbault – CS 62221 – 56006 VANNES Cedex

Article 2 :

Le conseil portuaire est désormais composé comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : M. BERTHOLOM Denis, conseiller départemental,
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

Suppléant : Mme LEBRETON Sophie, conseillère départementale,
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. le président directeur général de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son
représentant – 18 rue Alain Gerbault – CS 62221 – 56006 VANNES Cedex

Mme PELERIN Nadine, maire adjointe à la ville de Vannes, administratrice de la
Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant -
18 rue Alain Gerbault – CS 62221 – 56006 VANNES Cedex

Suppléants : M. PIERRE Gérard, conseiller départemental, vice-président de la Compagnie des Ports
du Morbihan ou son représentant –
18 rue Alain Gerbault – CS 62221 – 56006 VANNES Cedex

Mme JARLIGANT Marie-Odile, conseillère départementales, administratrice de la Compagnie
des Ports du Morbihan ou son représentant –
18 rue Alain Gerbault – CS 62221 – 56006 VANNES Cedex

3 - REPRÉSENTANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE L'ILE-AUX-MOINES ET DE BADEN

Titulaires : M. BATHIAT Jacques, Rue du Prado – 56780 ILE-AUX-MOINES
M. BERTRAND Patrick – 9 rue de la Chesnaie – 56870 BADEN

Suppléants : M. CREQUER Ronan – Kerscot – 56780 ILE-AUX-MOINES
Mme AVRARD Pernelle – 20 impasse de Kevadail – 56870 BADEN

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNES PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux

Titulaire : M. le responsable d'exploitation du port – Capitainerie – 56780 ILE-AUX-MOINES

Suppléant : Un agent du port – Capitainerie du port de plaisance – 56780 ILE-AUX-MOINES

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Titulaires : M. le directeur ou son représentant – Navix – Parc du Golfe
9 allée Loïc Caradec – 56000 VANNES

M. le directeur ou son représentant – Compagnie IZENAH –
Le Port – 56780 ILE-AUX-MOINES

Suppléants : Mme BALOUIN-TRUBERT Chantal
28 chemin Raquer - Trévas – 56870 LARMOR BADEN

Mme LE MASNE Christine – « Le Cap Horn » – Le Port – 56780 ILE-AUX-MOINES

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : M. le directeur ou son représentant – Transports RIGUIDEL
Le Poteau Sud – BP 16 – 56880 PLOEREN

M. BELLÉGO François – Compagnie IZENAH – rue du Bindo – 56780 ILE-AUX-MOINES

Suppléants : Mme BARBIER Gaëlle – « Chez Jeannette » – 12 rue des Iles Logoden –
56400 PLUNERET

M le directeur de l'Office de Tourisme GOLFE DU MORBIHAN VANNES TOURISME
ou son représentant – Quai Eric Tabarly – CS 23921 – 56039 VANNES

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Titulaire : M. RIGUIDEL Guénaël – Brouel – 56780 ILE-AUX-MOINES

Suppléant : M. DAVID Richard – 5 Impasse du Soleil Kerouriec – 56410 ERDEVEN

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

c) au titre de la plaisance

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 056-225600014-20220916-SEAFEL2022_10-AR

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance

Titulaires : M. NICOLAZIC Maurice – 3 rue de Bois Bourgerel – 56870 BADEN

M. ÉHANNO Gilbert – Kerscot – 56780 ILE-AUX-MOINES

Néant

Suppléants : M. BELLÉGO Michel – Impasse Yvon Cadet – 56780 ILE-AUX-MOINES

Néant

Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaire : M. le Président de l'Union des usagers du port de Port-Blanc ou son représentant – 56870 BADEN

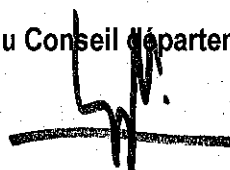
Suppléant : M. le Président de la station locale SNSM du Golfe du Morbihan ou son représentant – BP 6 – 56610 ARRADON

Article 3 :

La direction générale des services du conseil départemental, le directeur des routes et de l'aménagement, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 16 septembre 2022

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT